

A

nnexe III

HORAIRES HEBDOMADAIRES

Formation initiale sous statut scolaire

ENSEIGNEMENTS	Première année			Deuxième année		
	Cours	TD	AT(1)	Cours	TD	AT(1)
Enseignements généraux						
Français	2	(1 + 1 + 0)		1	(0 + 1 + 0)	
Langue vivante étrangère	2	(1 + 1 + 0)		1	(0 + 1 + 0)	
Mathématiques	3	(2 + 1 + 0)		1,5	(1,5 + 0 + 0)	
Sciences physiques et chimiques	4	(3 + 0 + 1)		1,5	(0 + 0 + 1,5)	
Enseignements professionnels						
Biochimie	8	(4 + 0 + 4)		6,5	(2 + 0 + 4,5)	
Microbiologie	6	(2 + 0 + 4)		11,5	(2 + 0 + 9,5)	
Hématologie-Anatomopathologie	3,5	(0 + 0 + 3,5)		6	(2 + 0 + 4)	
Immunologie	1,5	(1 + 0,5 + 0)		1,5	(1,5 + 0 + 0)	
Préparation au certificat de capacité de prélèvements sanguins	0,5	(0,5 + 0 + 0)				
Connaissance du milieu professionnel	1,5	(1 + 0,5* + 0)		1	(1 + 0 + 0)	
TOTAL	32	(15,5 + 3,5 + 12,5)		31,5	(10 + 2 + 19,5)	

(1) Les activités technologiques sont dispensées en groupe d'atelier comportant 15 étudiants au maximum.

* en salle équipée de micro-ordinateurs.

A **nnexe IV**

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, voie professionnelle continue dans un établissement public non habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement public non habilité ou une section d'apprentissage non habilitée, voie de l'enseignement à distance	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Langue vivante étrangère	U1	2	ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E2 Mathématiques	U2	1	ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E3 Sciences physiques et chimiques	U3	2	ponctuelle écrite	2 h	CCF 2 situations d'évaluation		ponctuelle écrite	2 h
E4 Bases scientifiques et technologiques de la biologie médicale		6						
Sous-épreuve : Biochimie	U41	2	ponctuelle écrite	3 h	ponctuelle écrite	3 h	ponctuelle écrite	3 h
Sous-épreuve : Microbiologie	U42	2	ponctuelle écrite	3 h	ponctuelle écrite	3 h	ponctuelle écrite	3 h
Sous-épreuve : Hématologie Anatomopathologie Immunologie	U43	2	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
E5 Analyses de biologie médicale		7	CCF		CCF			12 h
Sous-épreuve : Analyses de biochimie médicale	U51	2,5	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	4 h
Sous-épreuve : Analyses de microbiologie médicale	U52	3	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	6 h
Sous-épreuve : Analyses d'hématologie et d'anatomopathologie médicales	U53	1,5	2 situations d'évaluation		2 situations d'évaluation		ponctuelle pratique	3 h
E6 Soutenance de rapport de stages	U6	3	ponctuelle orale	45 min	CCF 1 situation d'évaluation		ponctuelle orale	45 min
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF1		ponctuelle orale	20 min + 20 min*	ponctuelle orale	20 min + 20 min*	ponctuelle orale	20 min + 20 min*

(1) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

* de préparation.

A

nnexe VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

BTS analyses biologiques (arrêté du 3 septembre 1997)	BTS analyses de biologie médicale (présent arrêté)
U1 Français	<i>Pas d'unité correspondante</i>
U2 Langue vivante étrangère	U1 Langue vivante étrangère
U31 Mathématiques	U2 Mathématiques
U32 Sciences physiques	U3 Sciences physiques et chimiques
U4 Biologie humaine ou U5 Technologies d'analyse biomédicale	E4 Bases scientifiques et technologiques de la biologie médicale
U61 Techniques de biochimie	U51 Analyses de biochimie médicale
U62 Techniques de biologie*	U52 Analyses de microbiologie médicale U53 Analyses d'hématologie et d'anatomo- pathologie médicales
	U6 Soutenance de rapport de stage (<i>épreuve nouvelle</i>)

* Le report de la note de U62 concerne U52 ou U53 : U52 et U53 recevront le même report de note.